

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/315  
23 avril 2002

(02-2308)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

## DÉROULEMENT DU PLAN D'ÉRADICATION DE LA FIÈVRE APTEUSE EN ARGENTINE

Réunion des 19, 20 et 21 mars 2002

### I. SITUATION SANITAIRE EN 2001

#### A. INTRODUCTION

1. Avec la réapparition de la fièvre aphteuse en Argentine, une nouvelle gestion de la politique sanitaire a été mise en place, reposant dans ses grandes lignes sur les principes de transparence et de professionnalisme énoncés dans le Plan national d'éradication de la fièvre aphteuse du 5 avril 2001. Dans le cadre de ce plan, une série de textes a été adoptée, dont la Résolution n° 58 du 24 mai 2001 qui traite de la régionalisation du pays et du contrôle du transport des animaux et des produits dérivés et connexes, la Résolution n° 383 du 12 septembre 2001 relative au système d'information concernant les cas de maladies vésiculaires notifiés et suspects, et la Résolution n° 178 du 12 juillet 2001 relative aux prescriptions à respecter pour le transport des animaux.

2. Au titre de la politique de transparence, il a été décidé que tous les cas de maladies vésiculaires notifiés et suspects seraient enregistrés et que les organismes internationaux de référence ainsi que les organisations d'éleveurs, les organismes publics et les médias en général en seraient informés.

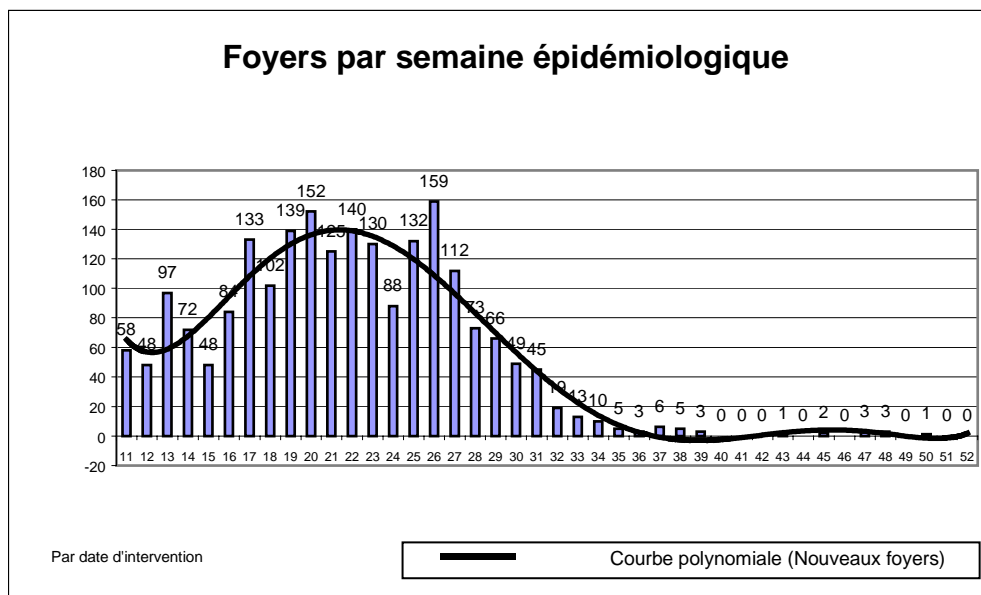
3. Le SENASA a adopté une stratégie consistant à mettre à contribution les organisations non gouvernementales, telles que les fondations et les organismes sanitaires qui, dans les années 90, ont joué un rôle déterminant dans l'éradication de la fièvre aphteuse en Argentine (Résolution n° 108/01).

4. En 2001, ces fondations ont mené à bien deux campagnes de vaccination qui ont porté sur l'ensemble du cheptel bovin du territoire national au nord du Río Negro et dans la province de Neuquén.

5. Ainsi, nous avons réussi, en moins d'un an, à vacciner tout le cheptel bovin national au cours de deux campagnes de vaccination et à réduire considérablement l'apparition de foyers de fièvre aphteuse ainsi que les risques associés à la présence de la maladie au niveau national.

#### B. SITUATION CONCERNANT LA FIÈVRE APTEUSE EN 2001

6. En 2001, 2 126 foyers de fièvre aphteuse ont été dénombrés en République argentine. Depuis le mois de mars, date à laquelle les foyers ont commencé à être enregistrés, l'incidence la plus grande a été observée au mois de mai avec un total de 604 foyers, nombre qui a par la suite reculé progressivement. Le nombre maximal de foyers (d'après la date d'intervention) a été atteint pendant la dernière semaine du mois de juin, où 159 foyers ont été signalés. Puis on a assisté à un net recul, comme l'illustre le graphique ci-après:



7. D'après la répartition des foyers et compte tenu de la régionalisation prévue dans le Plan d'éradication de la fièvre aphteuse, les régions de la Patagonie du Sud et de la Patagonie du Nord B sont indemnes de la maladie, aucun foyer n'y ayant été enregistré, et conservent leur statut de zones indemnes de fièvre aphteuse où la vaccination n'est pas pratiquée.

8. De même, aucun foyer n'a été enregistré dans les provinces de Jujuy, Salta, Catamarca, La Rioja et San Juan, qui correspondent aux régions du NOA et de Cuyo.

9. Le taux de morbidité au niveau national est de 3,85 pour cent, chiffre qui se situe au niveau escompté compte tenu de l'immunisation rapide obtenue grâce à la vaccination du cheptel exposé.

10. L'épidémie qui s'est déclarée en 2001 est attribuable à un foyer de virus de type A.

11. Depuis le début de l'épidémie, seules 2 126 fermes d'élevage de bovins sur les 270 000 qui existent dans le pays ont été touchées, soit moins de 1 pour cent (0,8 pour cent).

#### C. CAMPAGNE DE VACCINATION NATIONALE DE 2001

12. En tant que mesure prioritaire de lutte contre la fièvre aphteuse, une campagne de vaccination massive a été engagée portant sur la totalité du cheptel bovin du territoire national, à l'exception de la région située au sud du Río Negro et de la province de Neuquén.

13. La campagne de vaccination a été adaptée aux caractéristiques de la production bovine de chacune des régions qui composent le pays. Des vaccins avec adjuvant huileux ont été utilisés et les vaccinations ont été pratiquées par les organismes sanitaires locaux et enregistrées au bureau local du SENASA une fois effectuées (Résolution n° 108/01).

14. À la mi-juillet, la première campagne de vaccination massive contre la fièvre aphteuse a été achevée; 51,3 millions de bovins ont été vaccinés, auxquels il convient d'ajouter les 8,3 millions de bêtes qui ont été revaccinées pour cause de situations à risque (zones périfocales) ou pour des raisons stratégiques avant le déplacement des animaux (Résolution n° 05/01).

15. La deuxième campagne de vaccination massive s'est achevée le 31 décembre 2001 avec la vaccination de 55 502 111 bovins (Résolution n° 339/01).

16. Ainsi, la base actuelle immunisée a été renforcée, ce qui, associé à l'adoption d'autres mesures de lutte contre la maladie, comme les prescriptions et les restrictions concernant le déplacement des animaux, s'est traduit par une diminution notable des cas cliniques en moins d'une année.

#### D. RÉUNIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX

17. En 2001, des inspecteurs de l'Union européenne se sont rendus à deux reprises en Argentine, pour vérifier les procédures appliquées aux niveaux central et local en matière sanitaire et visiter les bureaux du SENASA situés à l'intérieur du pays. À la suite de ces inspections, le marché de la viande fraîche de l'Argentine a pu rouvrir, vu la situation sanitaire satisfaisante à laquelle le pays est parvenu, grâce à la mise en œuvre du Plan national d'éradication de la fièvre aphteuse (2002/45/EC).

18. Nous avons également reçu la visite de techniciens de Cuenca del Plata qui ont effectué un contrôle dont les conclusions finales ont constitué une précieuse contribution au programme de lutte nationale et ont permis d'apporter des modifications au plan, notamment en ce qui concerne les barrières sanitaires.

19. Cette même année, nous avons commencé à travailler dans les régions de la Patagonie du Sud et de la Patagonie du Nord B sur une série de stratégies sanitaires et qui a abouti à l'élaboration d'un document qui a été présenté à l'Office international des épizooties (OIE) afin que la région soit déclarée zone indemne de fièvre aphteuse où la vaccination n'est pas pratiquée. Ce document a été présenté avec succès à la Commission de l'OIE pour la fièvre aphteuse et autres épizooties. La Commission a décidé d'approuver les actions menées par notre pays en la matière et de recommander, à la réunion du Comité général du mois de mai, qu'un traitement favorable lui soit accordé, ce qui permettrait l'ouverture d'un important marché pour l'exportation des animaux et des produits et sous-produits d'origine animale provenant de cette zone indemne.

## II. SITUATION SANITAIRE EN 2002

20. Au début de 2002, cinq foyers de fièvre aphteuse datant de la fin de l'année précédente étaient toujours actifs: on en dénombrait quatre dans la province de La Pampa et un à Santiago del Estero. Quatre de ces foyers ont été éliminés pendant la première semaine de l'année et le dernier, dans le département de Chalileo, La Pampa, au cours de la deuxième semaine.

21. Un seul foyer de fièvre aphteuse est apparu cette année, dans le département de Río Cuarto de la province de Córdoba, et a été confirmé au cours de la quatrième semaine épidémiologique (allant du 20 au 26 janvier). Suite à la confirmation du laboratoire central (virus de type A), tous les animaux de l'exploitation susceptibles d'être contaminés ont été abattus. Aucune exploitation voisine n'a été touchée et il n'y a pas eu de foyers secondaires.

22. Pendant tout le mois de février et le début du mois de mars, aucun foyer de maladie n'a été enregistré dans l'ensemble du pays.

### Vaccination

23. La première période de vaccination pour 2002 a démarré le 15 février, conformément aux dispositions de la Résolution n° 34/02. À la date du présent rapport (13 mars 2002), 26 millions de doses ont été distribuées, soit les doses requises pour 50 pour cent environ du total des animaux à vacciner, dont 90 pour cent ont déjà été utilisées.

Étude séroépidémiologique

24. Une étude sérologique est en cours au niveau national en vue de détecter l'activité virale et de quantifier le niveau immunitaire conféré par la vaccination. Cette étude sera réalisée sur plus de 80 000 bovins et ovins dans les différentes régions du pays.

---